

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la **fnic-cgt**

520 du 28 fevrier 2013

● **VIE FEDERALE**

- Conférence Nationale UFICT.

P. 3

● **FORMATION PROFESSIONNELLE**

- La formation professionnelle, un enjeu syndical, un droit et une nécessité pour tous .

P. 4

● **INTERNATIONAL**

- Intervention FNIC-FNME CGT à Caracas.

P. 5-8

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Rien payés 2012

P. 9-14

● **UFICT**

- Négociations sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

P. 15-18

● **VIE SYNDICALE/ORGA**

- Reçu syndical.

P. 19

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.48.18.80.36
Fax. 01.48.18.80.35
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0313 S 06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

◆ Conférence Nationale UFICT.

La prochaine Conférence Nationale UFICT (Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la FNIC) se tiendra **les 12 et 13 juin 2013 au Centre Touristra sur l'île de Ré.**



Fiche d'inscription Conférence Nationale UFICT

les 12 & 13 juin 2013 à L'Île de Ré (17)
(à retourner avant le 30/04/2013 à la FNIC CGT)



Syndicat :

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Téléphone : Email :

Début : mercredi 12 juin 2013 matin - Fin : jeudi 13 juin à 12 H.

Modalités & Tarifs de l'hébergement

Accueil dans le Village de Vacances Touristra sur l'Île de Ré.

Prestation en chambre double à partager ou individuelle, du 11 au 13 juin 2013, soit 2 nuits, prix TTC par personne pour la durée du séjour :

- ☛ 180 € / personne en chambre double (2 personnes par chambre).
- ☛ 280 € / personne en chambre individuelle (1 personne par chambre. Les chambres individuelles sont limitées et seront attribuées aux premiers inscrits le souhaitant).
- ☛ 120 € / personne sans hébergement

**Les tarifs s'entendent pour une personne, tout compris, participation financière de l'UFICT déduite.
Le transport est à la charge des participants.**

CE PRIX COMPREND :

- Le logement en chambre individuelle (280 €/pers) ou double (180 €/pers) à partager pour une durée de 2 nuits.
- La pension complète, du diner du mardi 11 juin au déjeuner du jeudi 13 juin 2013.
- Le linge de toilette et la prestation ménage.

OCCUPATION	Tarif	Nombre d'inscrits	TOTAL
Chambre individuelle	280 € / pers.	x	=€
Chambre double	180 € / pers.	x	=€
Sans hébergement	120 € / pers.	x	=€

Contacts : Patrick VANISCOTTE 06.64.46.78.23 - patrick.vaniscotte@free.fr ou Gentiane THOMAS : gentianethomas@gmail.com

**A RETOURNER À LA FNIC CGT, ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT
CASE 429 - 93514 MONTREUIL CEDEX (À L'ORDRE DE FNIC CGT)**

◆ Assises Formation Professionnelle.

La formation professionnelle, un enjeu syndical, un droit et une nécessité pour tous.

Au même titre que le droit au travail, le droit à la qualification, à l'instruction et à l'éducation sont inscrits dans la Constitution et les différents codes qui régissent notre pays. La formation professionnelle et ses finalités sont inscrites à la fois dans le code de l'éducation et dans le code du travail.

Pour la FNIC CGT, ***il n'est pas question de dissocier la formation générale de la formation professionnelle*** (comment monter une charpente sans savoir ce qu'est un angle droit, sans notions de géométrie), ***ni de dissocier formation initiale et formation continue***, d'où nos luttes pour une formation initiale de qualité pour tous les jeunes, sans exclure notre revendication d'une formation initiale différée pour toutes celles et ceux qui en ont besoin. C'est ce que l'on appelle souvent « le droit à une seconde chance ! ».

La formation doit former l'Homme (les femmes et les hommes), le citoyen et le travailleur. La formation doit répondre aux besoins des personnes physiques, mais aussi des personnes morales (services publics, coopératives, entreprises dites ordinaires).

Dans l'entreprise, tant que le droit n'aura pas évolué et que nous n'aurons pas réussi à améliorer le rapport de force en faveur du salariat, c'est le dirigeant de l'entreprise qui décide de tout : des personnes qui vont en formation et des formations qu'elles vont suivre, le tout selon des stratégies qu'il refuse de divulguer, mais qui, très massivement, répondent aux revendications des détenteurs des capitaux. **C'est ainsi que bien des salariés ne voient jamais la couleur d'une formation.**

Cela exige de la part de l'ensemble de nos syndicats d'aller disputer le pouvoir stratégique à ceux qui gouvernent l'économie pour l'orienter vers le plus grand nombre, faire primer l'intérêt général sur l'intérêt partisan et individuel.

Cela passe aussi et surtout par une véritable cohérence nationale qui prenne en compte les réalités des professions, c'est le rôle qu'ont les fédérations en fonction de leur champ fédéral, c'est ce qui garantit que, quel que soit l'endroit où l'on se trouve sur le territoire, cette formation soit de même niveau, de même qualité, permette le même accès à l'emploi ou à la même évolution professionnelle et bien sûr à la même qualification, donc au même salaire.

De longue date, les velléités patronales sont de décentraliser les instances de discussions et de décisions vers les territoires, certains OPCA et autres ont déjà des locaux en place mais sans pour autant avoir pouvoir de décision. C'est un aspect que notre fédération combat, car qu'advient-il demain si la formation professionnelle venait à être dévolue aux régions, quels suivi et contrôle pourrions-nous avoir sur ce qui se fait et surtout sur ce qui ne se fait pas ?

La formation professionnelle aujourd'hui a une cohérence et c'est justement parce qu'elle est définie dans un schéma national, à partir des branches professionnelles. Ce qui n'empêche pas (et c'est même indispensable) que fédérations, confédération et territoires doivent travailler ensemble pour cette cohérence et aussi pour la cohérence de nos revendications en la matière.

♦ Intervention FNIC - FNME CGT à Caracas.

Conférence des travailleurs de l'énergie de la Fédération Syndicale Mondiale au Venezuela les 29 et 30 Novembre 2012

Auteurs :

- Emmanuel Lépine et Fabien Prive Saint-Lanne - FNIC-CGT (Fédération Nationale des Industries Chimiques).
- Sébastien Viscuso et Bertrand Person - FNME-CGT (Fédération Nationale des Mines et de l'Energie).

Camarades,

Je vous apporte le salut fraternel des Fédérations nationales CGT des Industries Chimiques et de la Fédération de l'Energie de France.

Je voudrais remercier, en premier lieu, les syndicats du Venezuela qui ont organisé cette conférence. Je voudrais aussi remercier l'Union Internationale Syndicale de l'Energie de la FSM pour l'initiative de cette conférence.

Je vous remercie de me permettre, depuis cette tribune, de saluer d'une grande émotion, d'un respect profond et de beaucoup de satisfaction le peuple du Venezuela, qui a encore une fois, démocratiquement renouvelé sa confiance au Président Hugo Chavez et qui a démontré qu'une autre politique différente de celle qui veut imposer au monde entier le grand capital, la droite et les dirigeants des états capitalistes : **C'est possible.**

J'exposerai quelques éléments pour présenter la Fédération CGT des industries chimiques. Notre Fédération a environ mille syndicats et

vingt-cinq mille affiliés. Nous travaillons avec douze secteurs industriels différents, dont les plus importants sont : Le pétrole, la chimie, le caoutchouc, la pharmacie et les matières plastiques.

Bien sûr, nous n'avons pas à ce jour décidé de redevenir membre de la FSM (WFTU). Nous avons à tenir compte de l'histoire de la CGT dans la FSM et il n'y a pas de doute que le sujet ne soit pas si simple qu'il le paraisse, mais la direction de notre fédération réfléchit à revenir à la FSM.

Bien que la FNME n'ait pas réfléchi à revenir à la FSM, elle priorise, dans son action internationale, l'unité des travailleurs et les convergences de luttes.

I. Sur les questions de la conférence :

Ce n'est pas la première fois que notre mouvement syndical traite des questions relatives à l'énergie. Quelques conférences ont été organisées ces dix dernières années : Paris, Calcutta, Mexico.

II. Qu'est-ce qui a changé ?

En premier lieu, nous avons la situation énergétique suivante :

Avec sept milliards d'êtres humains et sans doute huit milliards pour 2020, il faudra répondre aux besoins énergétiques de ces populations. Pendant ce siècle, la consommation devrait doubler. L'énergie est un élément vital pour l'homme et sans elle il n'y a pas de développement possible, ni aujourd'hui ni demain.



En face de ce défi planétaire, la CGT propose comme pistes de réflexion de concilier la satisfaction des besoins et du développement durable, dans un contexte international de paix et de coopération, pour distribuer de manière différente à ce qui est fait aujourd'hui, les ressources énergétiques et les richesses produites.

Nous savons tous que, concernant l'accès à l'énergie, personne n'est dans la même situation, que nous soyons au nord ou au sud, que nous vivions dans un pays industriel et développé ou un pays émergent ou en voie de développement ou un pays sous-développé.

Sur cette belle planète, il existe encore plus de deux milliards d'êtres humains qui n'ont pas d'accès à l'électricité et des milliards qui n'ont pas accès à aucune sorte d'énergie.

Pendant que la richesse globale créée par le travail humain, dans le cycle de la production et de l'exploitation capitaliste, s'accumule dans les mains de la production et de l'exploitation capitaliste, s'accumule dans les mains d'une minorité et le nombre de pauvres s'accroît de plus en plus, s'élargit.

Il est indéniable qu'il existe un lien de cause à effet.

Si vous voulez donner un accès à l'énergie à la majorité des gens, des investissements considérables sont nécessaires. La mise en œuvre des nouvelles technologies nécessite la garantie de financement pour mettre en œuvre ces technologies. Avec des finances au service des États, ce serait possible, c'est ce que nous pensons pour aller dans ce sens.

Nous soutenons que les États et leurs peuples doivent être les maîtres absolus de leurs énergies et leur distribution.

Malheureusement, ce n'est pas la voie choisie, car les pays dominants, membres du G8, du G20 de l'organisation de coopération et du développement économique, de l'Union européenne, imposent, au travers de la Banque Mondiale ou du Fonds Monétaire International, des conditions draconiennes aux pays qui demandent des financements.

Il est exigé de ces pays de mettre en œuvre une politique de privatisation et de réduction des dépenses publiques et de recourir systématiquement au secteur privé et la concurrence systématique entre les entreprises et les travailleurs.

Le secteur de l'énergie est placé sous la contrainte d'un double phénomène de mondialisation et de libéralisation.

Les multinationales constituent une réelle menace et sont fortement présentes dans le secteur de l'énergie, plus préoccupées par la rentabilité immédiate que pour répondre aux besoins. Cette stratégie nous conduit, aujourd'hui plus qu'hier, à ce que les prix pratiqués soient déterminés par l'exigence de marges bénéficiaires élevées sur des produits de première nécessité, tel que l'énergie, dans le sens le plus large du terme, au lieu d'être les plus bas possible et compatibles avec la réalité économique du pays.

Nous revendiquons un contrôle public par les pays producteurs de matières premières énergétiques pour assurer une véritable cohérence de la politique énergétique de l'intérêt des peuples dans un cadre durable pour la planète Terre.

Nous revendiquons que les conditions de travail, la sécurité et les garanties sociales des travailleurs de l'énergie soient harmonisées pour ne pas nourrir le dumping social dans le secteur.

Nous revendiquons le droit d'intervention dans les processus de production et distribution d'énergie des salariés. Nous ne pouvons lancer ce programme que dans l'unité syndicale de tous les travailleurs, et cela doit être un objectif de conquête sociale des travailleurs du secteur énergétique.

III. Un mot sur la France :

En France, la droite, le Parti socialiste, les écologistes disent que nous devons réduire notre

consommation d'énergie, réduire notre mode de vie, culpabilisant les travailleurs. Ceci sans remettre en cause les raisons qui ont fait que les inégalités n'ont cessé de s'aggraver au cours des vingt dernières années.

Vous devez savoir, camarades, que la France est le deuxième producteur mondial d'énergie nucléaire, quatre-vingts pour cent de son électricité est d'origine nucléaire. La tragédie de Fukushima au Japon n'a pas changé la politique de l'opérateur nucléaire en France, EDF, opérateur public, en ce qui concerne les sous-traitants



privés dans le secteur nucléaire, qui génère des risques supplémentaires. Cela démontre que le contrôle public est certainement nécessaire, les syndicats ont un rôle à jouer au sein des entreprises aujourd'hui et dans le temps, y compris au sein des entreprises publiques, et ce, quel que soit le gouvernement en place.

Deuxième exemple : le domaine du raffinage du pétrole. La France n'est pas producteur de pétrole, possède dix raffineries après la fermeture depuis 2008 de deux raffineries. Il existe deux raffineries qui sont maintenant à l'arrêt et sérieusement menacées de fermeture. Cet outil de raffinage est remplacé par des importations de produits déjà raffinés des raffineries de pétrole installées au Moyen-Orient et en Asie. Ces raffineries ne sont pas au service du déve-

loppement local, mais sont utilisées pour l'approvisionnement du marché intérieur européen. Ainsi, les multinationales pétrolières mettent en concurrence les régions, les pays, à continuer de développer leur entreprise, leur but n'est pas de préserver des emplois dans les pays développés, ni le développement des pays émergents, mais un maximum d'avantages.

La CGT est favorable à un vrai, un véritable débat public sur toutes les questions liées à l'énergie dans tous les pays et qui porte sur les questions suivantes : Qui prend les décisions ? Pour quoi faire ? Quels sont les critères ? L'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et la production ne doit pas être synonyme de faible consommation d'énergie et de croissance nulle. Moins de déclin social dans un monde où les inégalités n'ont jamais été aussi élevées.

IV. En ce qui concerne la politique :

Partout, le droit des Etats pour déterminer et contrôler ses politiques énergétiques doit être prioritaire et non légiférer au seul profit des multinationales, qui se reposent sur le caractère global des besoins pour élaborer des stratégies de domination. Cet impérialisme induit certains gouvernements, aux Etats-Unis en premier lieu, mais aussi la France, à recourir à la guerre pour s'emparer des réserves des autres : La guerre en Irak, l'Afghanistan, la Libye, la guerre civile en Afrique, le soutien à la dictature en Birmanie, en Arabie Saoudite et diverses formes de menaces contre l'Iran, le Venezuela et la Russie. Notre fédération condamne cet impérialisme, qui n'est pas la volonté de domination d'un peuple sur un autre peuple, mais la volonté de domination de la classe dominante sur la planète.

Nous nous trompons si nous pensons que la crise économique que nous vivons actuellement est tout simplement une crise européenne. Le poids économique de l'Europe dans l'économie mondiale est très important et cette crise n'est pas

étrangère, par exemple, au ralentissement de l'économie chinoise. Les prescriptions appliquées en Europe sont celles du Fond monétaire international, les mêmes que celles appliquées dans de nombreux pays : *l'austérité, les suppressions d'emplois publics, la déréglementation de l'économie, avec les mêmes effets : pauvreté, chômage massif, réduction des accès aux soins, etc.*

L'accès à l'énergie est un droit fondamental, il ne doit pas être dicté par la solvabilité des individus, mais contrôlé collectivement. Nous voulons un contrôle public des politiques énergétiques pour répondre aux besoins des personnes vivant sur la planète, dans des conditions de développement durable pour nous tous.

Voilà, camarades, ce que je voulais dire. J'ai commencé mon discours par le Venezuela et, permettez-moi de dire quelques mots sur ce point.

Au cours de la campagne de vos élections présidentielle, une véritable campagne de diffamation, de diabolisation a été faite en France contre le régime politique et social du Venezuela. On pouvait entendre par exemple : « *imaginez, il y a un énorme gaspillage au Venezuela, l'argent du pétrole est distribué aux pauvres* ».

Sachez camarades, qu'avec nos faibles moyens, nous rétablissons la vérité. Bien sûr, nous savons que tout n'est pas résolu, il existe des problèmes cruciaux et des progrès sont nécessaires. Mais ce qui vous caractérise, c'est que vous avez une volonté politique de prendre des chemins différents de ceux du reste du monde.

Cela donne de l'espoir à la classe ouvrière dans le monde entier. La lutte est dure, la situation est tendue entre votre peuple et les représentants du capital. Il ne faut pas baisser la garde, mais c'est aussi cela la lutte de classes.

♦ Rien réglé en 2012.

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
1 010 001	FERROPEM ANGLEFORT	1		39
1 027 001	ARKEMA BALAN	1		33
1 202 001	U.L. LAGNIEU	1		5
2	LABO CORCY SOISSONS	1		
2	BIPA U.L. SOISSONS	1		
2 173 002	ARKEMA CHAUNY	1		9
2 408 002	U.L. LAON	1		
2 691 005	U.L. ST QUENTIN	1		4
2 721 031	VIQUEL GRISOLLES OULCHY	1		6
3 190 001	U.L. MOULINS	1		1
4	U.L. CHÂTEAU ARNOUX	1		3
6 088 001	U.L. NICE	1		
7	COSMOPAR TOURNON (bernard laurent)	1		
7	U.L. ANNONAY	1		17
7	FCA PRIVAS	1		17
8	U.L. SEDAN VULCARDEN	1		
8 105 001	ALLIANCE SANTE CHARLEVILLE MEZ	1		4
9 030 099	ALU PECHINEY RETRAITE AUZAT	1		20
9 253 099	PECHINEY RET. SABART / MERCUS	1		23
10	SAIPOL LE MERIOT	1		12
11	U.L. LIMOUX	1		1
11 266 004	U.L. C.G.T. PORT LA NOUVELLE	1		7
12	MOLENAT PVC DECAZEVILLE	1		
12	SOPAVE NB 2011	1		13
13	VITEMBAL TARASCON	1		
13 004 001	SOLVAY SALIN DE GIRAUD	1		5
13 004 003	U.L. ARLES	1		
13 039 004	LYONDELL FOS SUR MER	1		37
13 055 014	UNION REGIONALE MARSEILLE	1		1
13 106 001	SPI PHARMA	1		33
13 201 001	U.L. MARSEILLE CENTRE VILLE	1		1
13 213 001	U.L. LA ROSE MARSEILLE	1		
15 014 001	U.D. AURILLAC 15	1		5
15 083 031	LISI COSMETICS EX SERICA JUSSAC	1		5
16	U.L. SUD CHARENTE	1		1
17	U.L. JONZAC POUR ZODIAC	1		
17 218 001	SIMAFEX MARANS	1		
17 299 031	KPI EX FOGGINI ROCHEFORT	1		
17 306 001	U.L. ROYAN	1		2
17 347 001	U.L. ST JEAN D ANGELY	1		1
19 272 002	U.L. TULLE	1		1
21	U.L. VAL DE SAONE	1		
21	SINKEM CHENOVE	1		10
21	SPPH QUETIGNY	1		5
21 166 002	PLASTO CHENOVE	1		25
21 292 001	EURIDEP GENLIS	1		31
22 234 001	SIFDDA PLOUVARA	1		42
23 096 001	U.D. C.G.T. GUERET	1		2
23 096 002	POGNON GENEVE GUERET	1		

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
24	INTERSPRAY TOCANE ST APRE	1		9
24 547 001	SOCAT TERRASSON	1		17
27	NUFARM GAILLON	1		5
27	WEST PHARMACEUTICAL SERVICES LE VAUDREUIL	1		6
27	U.L. VERNON	1		
27 151 001	SEALYNX CHARLEVAL	1		9
27 229 004	DELPHARM EVREUX (PHARMACIA)	1		
27 375 001	FRESENIUS KABI FCE LOUVIERS	1		4
27 467 002	VANLEER SACHERIE PT. AUDEMER	1		11
27 599 001	SYNGENTA AGRO ST PIERRE LA GAR	1		18
27 679 031	AIRLESS SYSTEME VERNEUIL	1		4
28 088 001	PAULSTRA CHATEAUDUN	1		35
28 134 004	U.L. DREUX	1		
28 140 001	EXPANSCIENCE EPERNON	1		8
29 019 002	O.C.P. BREST	1		11
29 241 003	L.A.M. ROSPORDEN	1		5
30 004 001	NOVARTIS AGRO AIGUES VIVES	1		3
30 012 001	SANOFI CHIMIE ARAMON	1		71
30 032 002	U.L. BEAUCAIRE	1		
31 149 001	UNITHER EX S.W.I. COLOMIERS	1		
31 467 001	U.L. TOULOUSE NORD ST ALBAN	1		2
31 483 001	U.L. ST GAUDENS	1		3
31 555 009	U.L. TOULOUSE MIRAIL	1		
32	U.L. AUCH	1		8
33	OUVEO LIBOURNE	1		
33	U.L. ARCACHON	1		6
33	U.L. BEGLES	1		1
33	U.L. LANGON	1		3
33 032 001	LINDE-GAS et AGA MEDICAL	1		8
33 063 006	CITEC BORDEAUX NORD	1		2
33 063 007	C.E.R.P. ROUEN PESSAC	1		11
33 318 004	U.L. PESSAC	1		4
34	U.L. LUNEL	1		
34 038 001	MEDICAL TUBING LE BOUSQUET ORB	1		
35 236 001	CARGILL EX DEGUSSA TEXTURANT SYSTEMS	1		46
35 238 003	O.C.P. RENNES	1		21
35 238 005	ALLIANCE SANTE RENNES	1		
35 288 002	U.L. ST MALO	1		2
37 003 001	ST GOBAIN ABRASIFS AMBOISE	1		
37 261 004	S.W.I. TOURS	1		11
37 281 001	LABO CHEMINEAU VOUVRAY	1		5
38 200 002	CEZUS JARRIE	1		40
38 239 001	HUTCHINSON SNC MOIRANS	1		19
38 269 002	U.L. LA MURE	1		7
38 292 031	REXOR PALADRU	1		8
38 537 001	GESSIL ST QUENTIN FALLAVIER	1		
38 544 032	PLACOPLATRE VIENNE	1		
38 553 001	U.L. VILLEFONTAINE	1		
38 562 002	FERROPEM LES CLAVAUUX	1		8
38 563 002	LABO DE CHARTREUSE VOIRON	1		7

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
38 563 003	U.L. VOIRON	1		3
39 286 031	RPC EX MOB MOIRANS EN MONTAGNE	1		12
39 333 031	SMOBY LAVANS LES ST CLAUDE	1		
39 333 032	THOMAS MOIRANS EN MONTAGNE	1		15
39 478 002	U.L. ST CLAUDE	1		50
39 526 099	SOLVAY RETRAITE TAVAUX	1		36
40 233 001	FERTINAGRO EX SCPA MISSON	1		
40 313 001	AVEBENE TARTAS	1		12
41	MENZOLIT VERNEUIL	1		
41	U.L. ROMORANTIN	1		
42	U.L. ANDREZIEUX	1		4
44	DIESTER IND ST NAZAIRE	1		17
44 143 001	U.L. REZE NANTES SUD LOIRE	1		4
45	ISOCHER PITHIVIERS	1		5
45	U.L. GIEN	1		1
45	U.L. MONTARGIS	1		7
45 095 031	I.P.I. CHILLEURS AUX BOIS	1		2
46	LAM DE FIGEAC	1		
47 031 031	SEBICO EX NEVEU BOE	1		18
47 051 001	CLARIANT L.S.M.	1		5
48	U.L. MENDE	1		1
49 328 003	U.L. SAUMUR	1		2
50	U.L. GRANVILLE	1		
50 129 002	U.L. CHERBOURG	1		1
51 269 031	NOBEL PLASTIQUE	1		14
51 454 012	O.C.P. WITRY LES REIMS	1		9
51 507 031	CEBAL STE MENEHOULD	1		7
51 649 031	TRICOFLEX VITRY LE FRANCOIS	1		9
53 130 032	INERGY AUTOMOTIVE LAVAL	1		13
54 323 001	U.L. LONGWY	1		11
54 415 001	CARBONE LOR. PAGNY S/MOSELLE	1		5
55 545 001	U.L. VERDUN	1		2
56	U.L. LOCMINE	1		1
56 007 002	U.L. AURAY	1		6
56 165 003	CAPSUGEL PLOERMEL	1		
57 606 004	PROTELOR SAINT AVOLD	1		
57 690 031	FORMICA PERSTORP VALMONT	1		9
58	U.L. SUD NIVERNAIS DECIZE	1		
58 194 001	GATES EX KLEBER NEVERS	1		3
59	BEFESA VALERA GRAVELINES	1		15
59	U.L. DUNKERQUE	1		3
59 017 001	U.L. ARMENTIERES	1		2
59	GOSSELIN UL ARMENTIERES	1		13
59 092 001	S.N.C.Z. BOUCHAIN	1		
59 152 001	U.L. C.G.T. COMINES	1		9
59 172 001	AIR LIQUIDE DENAIN	1		6
59 348 031	EUROSTYLE SYSTEMS VALENCIENNES	1		17
59 350 031	NORTENE	1		2
59 360 001	PCL UFK LOOS	1		31

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
59 392 003	U.L. MAUBEUGE	1		
59 447 001	U.L. ONNAING	1		
59 526 001	PAREX LANKO LAFARGE MORTIER ST AMAND L EAU	1		14
59 526 002	GSK EX LABO STERILYO ST AMAND L. EAUX	1		8
59 526 031	COMROD EX LERC ST AMAND L.EAUX	1		7
59 599 001	U.L. TOURCOING	1		11
59 663 001	EUROPERF WORMHOUT	1		
60	U.L. NOYON	1		10
60	SCHERING PLOUGH ERAGNY SUR EPTE	1		8
60 057 002	GIVENCHY BEAUVAIS	1		11
60 057 004	U.L. BEAUVAIS	1		8
60 156 001	UNIROYAL CLAIROIX	1		7
60 159 001	DSM COMPOSITE RESINS FRANCE	1		12
60 159 003	CHANEL COMPIEGNE	1		61
60 188 002	PQ FRANCE	1		
60 313 002	CAFAC BAJOLET	1		
60 333 001	RIETER LA CHAPELLE AUX POTS	1		13
60 360 003	ALKOR- DRAKA LIANCOURT	1		
60 539 001	ARKEMA EX CRAY VALLEY RIEUX	1		6
60 612 001	HENKEL EX LOCTITE SENLIS	1		5
60 636 001	SUN CHEMICAL COATES LORILLEUX THOUROTTE	1		
60 684 002	DUPONT DE NEMOURS	1		7
61 007 001	CHAMEAU ATHIS DE L ORNE	1		3
62	PROMENS ANNEZIN	1		
62 041 001	U.L. ARRAS	1		4
62 119 002	U.L. BETHUNE	1		7
62 178 031	PLASTIC OMNIUM RUITZ	1		40
62 263 001	PRIMAGAZ -SAMIA- DAINVILLE	1		2
62 498 003	U.L. LENS	1		
62 894 001	U.L. BOULOGNE SUR MER	1		
63	U.L. AMBERT	1		1
63	U.L. ST ELOY LES MINES	1		1
63 454 001	SANOFI AVENTIS VERTOLAYE	1		26
64 102 004	C.E.R.P. LORRAINE BAYONNE	1		1
64 102 034	REGENE ATLANTIQUE BAYONNE	1		9
64 260 001	U.L. HENDAYE	1		
65	U.L. LANNEMEZAN	1		1
66	U.L. ESTAGEL	1		
67	U.L. MOLSHEIM	1		10
67	U.L. SAVERNE	1		19
67 025 001	CATALENT France BEINHEIM	1		32
67 482 031	MECACORP OMEGAL NEYR SOFAIREL OSTWALD	1		
68 066 001	U.L. COLMAR	1		
68	BUDELPACK UL COLMAR	1		
68	MARK IV SYST MOTEUR UL COLMAR	1		5
68 149 003	CIBA SPECIALITES CHIMIQUES	1		50
68 149 099	CIBA SC RETRAITES HUNINGUE	1		5
68 305 031	JANOPLAST SEPPOIS-LE-BAS	1		
68 334 003	U.L. THANN	1		4
68 343 031	KNAUFEST UNGERSHEIM	1		8

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
69	U.L. LYON 3 ET 6 ARRT	1		1
69 127 001	SANOFI PASTEUR MARCY L ETOILE	1		51
69 256 001	U.L. VAULX EN VELIN	1		
69 259 004	ALLIANCE SANTE DECINES	1		2
69 260 001	I.F.PETROLE VERNAISON	1		25
69 276 002	TOTAL FEYZIN	1		46
71	U.L. BOURBON LANCY GUEUGNON	1		1
71 040 031	MGM EX ERGOM FRANCE SAS BLANZY	1		
71 076 001	U.L. CHALON SUR SAONE	1		14
71 154 031	GIDI PRODUCTION CRISSEY	1		
73 181 099	RETRAITES MOUTIERS	1		
73 187 001	CARBONE SAVOIE N D DE BRIANCON	1		57
73	GRAFTECH France	1		12
74 133 001	BAYER SANTE FAMILIALE GAILLARD	1		14
75	BEIERSDORF PARIS 13	1		1
75 101 002	U.L. PARIS 1	1		5
75 107 005	MICHELIN PARIS 7	1		
75 108 001	SANOFI AVENTIS GROUPE PARIS 13	1		10
75 108 099	section RETRAITES SANOFI R.P.	1		
75 108 002	U.L. PARIS 8	1		6
75	U.L. PARIS 9	1		5
75 112 003	KODAK PATHE PARIS 12	1		3
75 115 001	O.S.I. PARIS	1		1
75 116 002	L.A.M. PARIS 16	1		
75 116 005	U.L. PARIS 16	1		2
75 119 001	O.C.P. ST OUEN	1		6
76	U.L. GD QUEVILLY EPDIS EURAPHARMA	1		
76	U.L. EU LE TREPORT	1		1
76 312 001	SIKA (EX. AKIS) GOURNAY	1		6
76 319 004	SAIPOL GRAND COURONNE	1		30
76 384 005	ECO HUILE LILLEBONNE	1		
76 474 001	GLAXO SMITH KLINE ND BONDEVILL	1		17
76 484 005	FRANCOLOR PIGMENTS OISSEL	1		5
76 540 005	AIR LIQUIDE ROUEN	1		2
76 597 031	AMANDIS MALETRAS THERMOFORMAGE	1		3
76 640 001	E et S CHIMIE EX IFRACHIMIE ELBEUF	1		13
76 709 001	SANOFI AVENTIS LAB LE TRAIT	1		11
76 711 001	PHOSPHATES RENO	1		5
76 711 002	BENTONITE LE TREPORT	1		1
77	NESTLE N.H.C. NOISIEL	1		8
77	BRENNTAG UL PONTAULT COMB	1		
77 000 004	SANOFI AVENTIS DIST. M L VALLEE	1		5
77	U.L. MITRY MORY	1		4
77 305 001	U.L. MONTEREAU	1		4
78 361 001	DUNLOPILLO MANTES LA JOLIE	1		
78 361 002	U.L. MANTES LA JOLIE	1		45
78 440 001	U.L. LES MUREAUX	1		2
78 440 003	PHOENIX PHARMA LES MUREAUX	1		4
78 517 001	FAPROGI RAMBOUILLET	1		27
78 640 002	U.L. VELIZY	1		

Identifiant	Libelle	RP 2012	FNI 2012	FNI 2011
79	DANISCO	1		3
79 329 001	U.L. THOUARS	1		2
80	UNITHER AMIENS	1		
80	U.L. AMIENS VILLE	1		
80 016 031	OMNIPLAST ALBERT	1		
80 021 003	PROCTER ET GAMBLE	1		23
80 021 032	PLASTIC OMNIUM AMIENS	1		
80 212 002	ROQUETTE CORBIE	1		4
80 379 001	CLARINS LOGISTIQUE GLISY	1		12
80 542 001	SIRAL TATE & LYLE F.ST NICAISE	1		47
80 685 031	DECEUNINCK ROYE	1		9
80 799 031	MECACORP ex AMKEYVILLERS BRETONNEUX	1		33
81 060 001	U.L. CARMAUX	1		2
81 065 001	LABO PIERRE FABRE France	1		80
81 065 002	U.L. CASTRES	1		6
83 126 001	EVALIANCE EX LABIOMAR LA SEYNE SUR MER	1		
84	U.L. CARPENTRAS	1		4
84	U.L. VALREAS	1		
85 194 001	JEANTOT MARINE LES SABLES D OL	1		
87 085 007	U.L. LIMOGES NORD	1		23
87 085 031	STATINOR LIMOGES	1		
87 085 032	COPIREL LIMOGES	1		3
88 160 001	U.L. EPINAL	1		12
88 321 031	SOREPLA NEUFCHATEAU	1		22
89 257 001	U.L. MIGENNES	1		
90 047 031	PLASTIC OMNIUM FONTAINE	1		
91	U.L. ETAMPES	1		4
91 235 001	BK France EX VERNIS SOUDE FLEURY MEROGIS	1		8
91 377 003	U.L. MASSY	1		3
91 549 001	U.L. STE GENEVIEVE DES BOIS	1		5
92	BOUCHARA LEVALLOIS PUTEAUX	1		
92	U.L. NEUILLY SUR SEINE	1		3
92	U.L. GENNEVILLIERS	1		2
92 004 003	ALLIANCE SANTE GENNEVILLIERS	1		28
92 012 001	U.L. BOULOGNE BILLANCOURT	1		2
92 024 003	BIC CLICHY	1		2
92 040 002	U.L. ISSY LES MOULINEAUX	1		5
92 040 004	ECOLAB ISSY LES MOULINEAUX	1		
92 050 002	U.L. NANTERRE (UCB - VANDERMOORTELE)	1		
92	U.L. NANTERRE	1		3
92	U.L. RUEIL MALMAISON	1		1
93 055 002	U.L. PANTIN	1		7
94	U.L. VINCENNES	1		
94	U.L. ORLY	1		
94 033 004	U.L. FONTENAY SOUS BOIS	1		1
94 033 005	MERCK EUROLAB VWR	1		17
94 041 002	U.L. IVRY	1		1
94 068 001	SEPTODONT ST MAUR	1		4
94 081 005	SANOFI AVENTIS CP VITRY	1		33
95	U.L. GARGES LES GONESSE	1		
95 018 008	U.L. ARGENTEUIL	1		1
TOTAL		299	0	2 527

♦ Négociations sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC.

CHRONIQUE DE LA SUPPRESSION ANNONCÉE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DES CADRES ?

Quelques éléments de compréhension.

Quelques chiffres :

	ARRCO	AGIRC
Nombre de cotisants (2010)	18 millions	4 millions
Nombre de retraités (2010)	11.48 millions	2.6 millions
Pension moyenne (2010)	299.75€	752€
Pensions femmes/hommes (2010)	58%	40%
Valeur du point au 01/04/2012	1.2414€	0.4330€
« Prix d'achat » du point au 01/04/2012	15.0528€	5.2509€

Source : Arrco et Agirc

L'ARRCO et l'AGIRC sont deux fédérations (régimes) qui regroupent les caisses de retraites de tous les salariés du privé (ARRCO) et celles des cadres (AGIRC).

Ils sont sous la responsabilité des organisations patronales et des organisations syndicales de salariés, sans intervention de l'Etat.

Les différents paramètres des régimes, valeur du point, « prix d'achat » du point, taux de cotisations ainsi que les conditions d'accès à la retraite sans abattement, les droits familiaux et conjugaux résultent donc d'accords conclus entre les organisations patronales et les syndi-

cats de salariés.

Le financement des régimes ARRCO et AGIRC est assuré par les cotisations (part salarié et part dite « patronale ») de 18 millions de salariés. Elles constituent la part essentielle des ressources des deux régimes. Les pensions versées aux plus de 11 millions de retraités constituent les « dépenses » des régimes.

Et dans le régime AGIRC (comme à l'ARRCO) le taux de cotisation, appliqué à la part de salaire annuel soumise à cotisation, détermine un montant de cotisation. Divisé par le prix d'acquisition d'un point de retraite, ce montant est

converti en points de retraite AGIRC qui se cumulent tout au long de l'activité. La pension est obtenue en multipliant le total des points de carrière par la valeur de service du point de retraite AGIRC. C'est donc l'évolution annuelle du prix d'acquisition du point de retraite et de sa valeur de service qui détermine le niveau de la retraite par rapport au salaire.

Entre 1947, date de la création du régime AGIRC, et 1993, le principe a toujours été d'indexer le prix d'acquisition du point de retraite et sa valeur de service sur l'évolution du salaire des cotisants au régime. Ainsi le droit à la retraite ouvert annuellement par chaque point représentait un pourcentage constant du salaire des cotisants.

Cette « règle d'or » permettait de garantir, pour une carrière complète, une pension représentant un pourcentage déterminé du salaire soumis à cotisation (à l'AGIRC, la part de salaire supérieure au plafond de la sécurité Sociale) de l'ordre de 72 % en 1993.

Or, à partir de 1993, les accords signés par le MEDEF, la CFTD, FO, la CFTC et la CFE-CGC ont désindexé la valeur de service du point de l'évolution du salaire sans même l'indexer sur l'évolution des prix. De ce fait, tous les droits à la retraite en cours de constitution et toutes les pensions liquidées ont perdu depuis lors 7.35 % de pouvoir d'achat et le niveau des pensions par rapport aux salaires s'est effondré d'un quart !

Ces négociations ont repris le 22 novembre 2012 dernier dans la dynamique du sommet social de juillet 2012. Et la délégation patronale d'emblée qui déclare que « *la grande partie de l'effort doit porter sur les prestations* ». Et plus spécifiquement dans le collimateur du Medef, le régime complémentaire des cadres et assimilés, l'AGIRC. Et vous comprendrez pourquoi.



Ce qu'il faut savoir, c'est que la situation financière de l'ARRCO et de l'AGIRC plus particulièrement s'est encore dégradée depuis le dernier accord en date, celui du 18 mars 2011 qui a renoncé à une hausse des cotisations pour équilibrer les comptes du régime du fait de la crise. Car la destruction massive d'emplois, la précarisation et la stagnation salariale conduisent inmanquablement à une baisse de la masse salariale, et par voie de conséquence à une baisse des cotisations.

Depuis maintenant trois ans, les régimes puisent dans leurs réserves pour équilibrer leurs comptes. Mais ces réserves ne sont pas inépuisables.

Le Medef le sait et veut profiter de cette situation dont il est responsable pour imposer des nouvelles mesures régressives, qu'il qualifie par avance de mesures « conservatoires ». Comme il se refuse à la moindre augmentation des ressources, entendez par là qu'il ne veut pas voir augmenter ses cotisations et conséquemment faire baisser ses profits, la seule possibilité qui resterait, serait donc de réduire le niveau des droits en cours d'acquisition. Et ses « propositions » de revaloriser les pensions à un niveau inférieur aux prix, voire de ne pas

revaloriser du tout, de durcir les conditions de réversion (par une diminution du taux en le passant de 60 % à 54 % et en augmentant l'âge pour l'obtenir, de 55 à 60 ans). **Dans les deux cas, la perte du pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 %, en supposant une inflation moyenne de 2 % !!!**

L'enjeu est de taille puisqu'à la date, les régimes de retraite AGIRC et ARRCO versent aux cadres et assimilés, ingénieurs, techniciens ou agents de maîtrise, en moyenne 60 % de leur retraite totale, dont 40 % pour le seul régime AGIRC, 20 % pour l'ARRCO, le tout venant en complément des 40 % versés par la Sécurité Sociale.

Imaginez un peu l'aubaine si par « hasard » une fusion AGIRC/ARRCO venait à s'opérer.

Cela ouvrirait la voie à la constitution d'un régime unique de retraite complémentaire fonctionnement à cotisations définies. Et ce système assurerait son équilibre financier en réduisant le montant des pensions pour l'ajuster au montant des ressources, les taux de cotisations étant fixés une fois pour toutes.

Et SURTOUT, au-delà du véritable contresens historique à la suppression de l'AGIRC, qui est une reconnaissance opposable et interprofessionnelle du statut cadre dans le secteur privé en référence à des niveaux de classifications, cela obligerait de facto les millions de salariés qui y sont affiliés à se retourner vers l'épargne retraite pour tenter de compléter la retraite versée par la Sécurité Sociale. **Nous y voilà donc à l'objectif du Medef, supprimer l'AGIRC et contraindre les cadres et assimilés à se tourner vers la capitalisation !**

La CGT dit **ATTENTION DANGER** car tous les systèmes d'épargne retraite (PERE, PERP ou PERCO) sont exposés aux aléas des marchés financiers et de ce fait ne permettent pas de se

constituer un revenu de remplacement fiable pour la retraite.

Pour exemple aux USA en 2008, de nombreux octogénaires se voient contraints de rechercher un emploi parce que leurs fonds de pension a fait faillite ou a amputé leur rente de 40 à 60 %, voire plus...

Il faut savoir qu'en France, banquiers et assureurs proposent des produits d'épargne retraite assortis de perspectives des rentes sur lesquelles ils ne prennent aucun engagement !

Alors pourquoi prendre des risques que les banquiers se refusent de prendre ? **De surcroît**, l'effort d'épargne est hors d'atteinte du commun des cadres : d'après la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) et l'Observatoire Européen de l'Epargne, **il faudrait épargner chaque année pendant 30 ans deux mois de salaire..., sans aucune garantie de prestation à la clé !**

Alors que **pour la CGT, il est possible de financer les régimes afin de garantir un niveau de pension pour tous :**

- ▶ *en supprimant les exonérations de cotisations patronales sans effet sur l'emploi (30 milliards par an).*
- ▶ *en mettant à contribution les revenus financiers des entreprises qui rapportent chaque année 10 milliards d'euros supplémentaires dans les régimes soit 2.5 fois le déficit annuel.*
- ▶ *en soumettant à cotisations la participation, l'intéressement, l'abondement, des PEE, l'abondement des PERCO et les stocks options et les*

actions gratuites. En 2010, cela aurait permis une rentrée d'argent supplémentaire annuelle de plus de 2 milliards d'euros (soit plus de la moitié du déficit sur une année de l'ARRCO et l'AGIRC).

- *et ce qui permettrait durablement d'équilibrer ces régimes complémentaires serait une augmentation de la cotisation contractuelle, par exemple de +1,65 point de cotisation pour l'AGIRC et de + 1,06 point pour l'ARRCO.*



Bien évidemment ce projet alternatif repose sur le principe au préalable de la pérennisation de notre régime obligatoire et solidaire de droit à la retraite dès 60 ans, après 37,5 ans de cotisations avec au moins 75 % du salaire net.

Comme vous pouvez le constater, ces dispositions ne mettraient personne sur la paille et permettraient d'envisager l'avenir plus sereinement, avec y compris pour les futurs droits, et les jeunes générations. **Mais l'existence même de l'AGIRC est un obstacle à la politique du Medef d'évaluation du salariat sur sa seule rentabilité.** Sa suppression

dispenserait donc ce dernier de toute reconnaissance et rémunération de la qualification et des responsabilités exercées, avec à la clé un tassement conséquent des grilles conventionnelles de salaires.

Mais au-delà de la situation des retraités actuels et futurs, les améliorations proposées par la CGT sont indispensables pour aider à la reconquête du plein emploi, notamment dans le secteur industriel, en stimulant la consommation des retraités actuels et futurs, donc la demande intérieure.

Soulignons aussi que la reconquête du plein emploi est un élément incontournable pour assurer la pérennité de notre protection sociale et donc de nos régimes de retraites !!!

**APRÈS AVOIR MENÉE EN 1947
LA BATAILLE POUR LA CRÉATION DE L'AGIRC, LA CGT AVEC
SON UFICT VA DEVOIR MENER
LA BATAILLE POUR LE MAINTIEN ET L'AUTOFINANCEMENT
DU RÉGIME AGIRC, DANS
L'INTÉRÊT DES CADRES...ET
DES NON-CADRES AUSSI !**

**TENEZ-VOUS PRÊTS À AGIR
CAR L'ENJEU EST DE TAILLE ET
LE MEDEF NE LÂCHERA RIEN
SURTOUT AVEC UN GOUVERNEMENT
QUI CÈDE À TOUS SES
CAPRICES.**



REÇU SYNDICAL



POUR PAIEMENT DES COTISATIONS 2012

Nom du syndicat :

Adresse :

FÉDÉRATION DES INDUSTRIES CHIMIQUES AFFILIÉE A LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

Syndicat (ou section) de :

Le trésorier certifie avoir reçu de

La somme de Euros au titre de la cotisation syndicale 2012.

Le règlement a été effectué :

en espèces ☐

par chèque ☐

par prélèvement automatique ☐

Nombre de versements :

Le trésorier du syndicat

